



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	19 février 2026
Date d'affichage de la convocation	19 février 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Étaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Karine LEMOINE	Ingrid PICAUT
Chrystèle BARBIER	Laëtitia CHIFFAIN	

Était excusé :

Aurélien BUREL (*Procuration à Chrystèle BARBIER*)

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Conseil municipal du 11 décembre 2025
FINANCES LOCALES
3. Comptes financiers uniques 2025 du budget principal et budgets annexes
FONCTION PUBLIQUE
4. Tableau des emplois – mise à jour
URBANISME
5. Déclarations d'Intention d'Aliéner
DÉCISIONS – INFORMATIONS

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Laëtitia CHIFFAIN, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 11 décembre 2025 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2026-001 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la commission des finances réunie le 17 février 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Résultat de l'exercice N	Transfert de résultat par opération non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I-Budget principal				
Investissement	210 728,17 €	- 320 017,44 €	164 897,74 €	55 608,47 €
Fonctionnement	232 446,96 €	113 583,55 €	-66 768,20 €	279 262,31 €
TOTAL I	443 175,13 €	-206 433,89 €	98 129,54 €	334 870,78 €
II-Budget C.C.A.S				
Fonctionnement	-3 047,61 €	1 218,21 €		- 1 829,40 €
TOTAL II	-3 047,61 €	1 218,21 €		- 1 829,40 €
III-Budget Les Forges				
Investissement	-23 349,80 €	26 349,80 €		3 000,00 €
Fonctionnement	349 123,32 €	-288 594,80 €		60 528,52 €
TOTAL III	325 773,52 €	- 262 245,00 €		63 528,52 €

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune et des budgets annexes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune et des budgets annexes de Quédillac.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres de la commission des finances pour leur engagement constant et leur contribution déterminante durant l'ensemble du mandat.

FONCTION PUBLIQUE

2026-002 – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent qui interviendra au 1^{er} juillet 2026, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

➡ En raison de l'avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C) et simultanément la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet (catégorie C)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

	<u>TABLEAU DES EFFECTIFS A CE JOUR</u>	Temps de travail	Pourvu
Catégorie A	Attaché	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	28/35ème	1
	TOTAL filière administrative		2
Catégorie C	Agent de maîtrise	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique territorial	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique territorial	21/35ème	1
	Total filière technique		4
Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	1
	Total filière culturelle		1
	TOTAL GÉNÉRAL		7

	<u>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026</u>	Temps de travail	Pourvu
Catégorie A	Attaché	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	28/35ème	1
	TOTAL filière administrative		2
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique territorial	35/35ème	1
Catégorie C	Adjoint technique territorial	21/35ème	1
	Total filière technique		4
Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	1
	Total filière culturelle		1
	TOTAL GÉNÉRAL		7

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant deux délibérations (n°2026-001 à 2026-002), la séance est levée à 21h45.